



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

**Novembre 2009  
Volume XXXII, Bulletin n° 11**

### **Bulletin des activités du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Secrétaire général déplore la poursuite des opérations de démolition de maisons et des activités de peuplement dans Jérusalem-Est. ....	3
II. L'Assemblée générale adopte une résolution comme suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (« Rapport Goldstone »). ....	3
III. Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. ....	5
IV. Le Secrétaire général publie un rapport sur les colonies de peuplement israéliennes. ....	6
V. Le Coordonnateur de l'action humanitaire et l'Association des organisations internationales de développement réclament l'ouverture immédiate des points de passage avec Gaza. ....	7
VI. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies préconise un gel des colonies de peuplement israéliennes. ....	8
VII. Le Secrétaire général transmet au Conseil de sécurité le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza. ....	9
VIII. Le Secrétaire général regrette la décision d'Israël d'étendre la colonie de peuplement de Gilo. ....	9
IX. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité. ....	9
X. Message du Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. ....	14

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le 212 963 7197 (serveur DPA4), ou par Internet <http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>.

---

## **I. Le Secrétaire général déplore la poursuite des opérations de démolition de maisons et des activités de peuplement dans Jérusalem-Est**

*Le 3 novembre 2009, le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a publié la déclaration suivante (SG/SM/12586) :*

Le Secrétaire général est choqué par la poursuite des pratiques israéliennes dans Jérusalem-Est occupée, notamment la démolition des habitations palestiniennes, l'éviction de familles palestiniennes et l'installation de colons dans des quartiers palestiniens. L'éviction, aujourd'hui, d'une famille palestinienne de Jérusalem-Est n'est que le plus récent des incidents de ce type.

Ces actions alimentent les tensions, causent des souffrances et sapent encore plus la confiance. M. Ban Ki-moon appelle Israël à cesser ces provocations et réitère, en outre, son appel aux autorités israéliennes pour qu'elles mettent en œuvre les engagements pris en vertu de la Feuille de route, en gelant toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, en démantelant les avant-postes et en rouvrant les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.

## **II. L'Assemblée générale adopte une résolution comme suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (« Rapport Goldstone »)**

*À sa 39<sup>e</sup> séance plénière, le 5 novembre 2009, l'Assemblée a adopté la résolution 64/10, intitulée « Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza ». Le texte de la résolution est reproduit ci-après :*

*L'Assemblée générale,*

*Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,*

*Rappelant les règles et principes pertinents du droit international, notamment humanitaire et des droits de l'homme, en particulier la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>1</sup>, qui est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,*

*Rappelant également la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>2</sup> et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>3</sup>, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>3</sup> et la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>4</sup>,*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

<sup>2</sup> Résolution 217 A (III).

<sup>3</sup> Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

---

*Rappelant en outre* ses résolutions sur la question, notamment sa résolution ES-10/18 du 16 janvier 2009, adoptée lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence,

*Rappelant* les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 1860 (2009) du 8 janvier 2009,

*Rappelant également* les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme, notamment la résolution S-12/1 du 16 octobre 2009,

*Remerciant* la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza d'avoir établi un rapport complet sous la direction du juge Richard Goldstone<sup>5</sup>,

*Affirmant* qu'il incombe à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme,

*Insistant* sur l'importance que revêtent la sécurité et le bien-être de tous les civils, et réaffirmant l'obligation d'assurer la protection des civils en période de conflit armé,

*Profondément préoccupée* par les informations relatives aux sérieuses violations des droits de l'homme et aux graves infractions au droit international humanitaire commises pendant les opérations militaires israéliennes lancées dans la bande de Gaza le 27 décembre 2008, notamment celles qui figurent dans les conclusions de la Mission d'établissement des faits et de la Commission d'enquête établie par le Secrétaire général<sup>6</sup>,

*Condamnant* toutes les attaques visant des civils et des installations ou institutions civiles, notamment les locaux de l'Organisation des Nations Unies,

*Soulignant* que les auteurs de toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme doivent être comptables de leurs actes afin de lutter contre l'impunité, de garantir la justice, de prévenir de nouvelles violations et de promouvoir la paix,

*Convaincue* qu'un règlement juste, final et global de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, est indispensable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité globales, justes et durables au Moyen-Orient,

1. *Approuve* le rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa douzième session extraordinaire, tenue les 15 et 16 octobre 2009<sup>7</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de transmettre au Conseil de sécurité le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza<sup>5</sup>;

3. *Demande* au Gouvernement israélien de prendre dans les trois mois toutes les mesures nécessaires en vue de procéder à des investigations indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales, sur les graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui ont été signalées par la Mission d'établissement des faits, afin que les responsabilités soient établies et que justice soit faite;

---

<sup>5</sup> A/HRC/12/48.

<sup>6</sup> A/63/855-S/2009/250.

<sup>7</sup> A/64/53/Add.1.

---

4. *Demande instamment*, conformément aux recommandations de la Mission d'établissement des faits, que la partie palestinienne procède dans les trois mois à des investigations indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales, sur les graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui ont été signalées par la Mission d'établissement des faits, afin que les responsabilités soient établies et que justice soit faite;

5. *Recommande* que le Gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre<sup>1</sup>, fasse au plus tôt le nécessaire afin de convoquer à nouveau une Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour imposer la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la faire respecter, conformément à l'article premier;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter dans un délai de trois mois un rapport sur l'application de la présente résolution afin de déterminer les nouvelles mesures qui doivent être prises, le cas échéant, par les organes et organismes des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité;

7. *Décide* de rester saisie de la question.

*39<sup>e</sup> séance plénière  
Le 5 novembre 2009*

### **III. Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé**

*Au titre du point 32 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Ban Ki-moon a transmis le 6 novembre 2009 à l'Assemblée générale un rapport intitulé « Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », compte tenu des informations communiquées par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Les recommandations du rapport sont reproduites ci-après :*

#### **Recommandations**

51. Le Gouvernement israélien devrait lever le blocus de Gaza, qui pèse lourdement sur la situation humanitaire de la population civile et compromet la jouissance des droits de l'homme. Il devrait en particulier laisser entrer librement à Gaza l'aide humanitaire ainsi que les produits non humanitaires nécessaires à la reconstruction des immeubles et de l'infrastructure. Israël devrait aussi aider immédiatement et effectivement à résoudre les problèmes critiques de distribution de l'eau, d'assainissement et de pollution de l'environnement qui se posent à Gaza.

52. Toutes les parties au conflit doivent s'acquitter scrupuleusement des obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme devraient faire l'objet d'enquêtes menées par des organismes de mise en œuvre de la responsabilité crédibles, indépendants et transparents, qui devront tenir pleinement compte des normes internationales

---

garantissant le droit à une procédure régulière. Il est tout aussi crucial que soit garanti le droit des victimes à réparation.

53. Le Gouvernement israélien devrait prendre les mesures voulues pour rétablir la liberté de circulation des Palestiniens en Cisjordanie. Comme l'a demandé la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif, Israël devrait cesser immédiatement les travaux d'édification du mur et démanteler immédiatement les parties de l'ouvrage situées sur le territoire occupé. Israël devrait également publier des plans de zonage réalistes et adopter une procédure de délivrance des permis de construire à Jérusalem-Est et ailleurs en Cisjordanie qui soit moins compliquée et qui ne soit pas discriminatoire. En attendant, il devrait mettre un terme aux évictions et aux démolitions d'immeubles palestiniens. Les victimes d'évictions forcées devraient avoir accès à des recours utiles. Les démolitions à titre punitif devraient cesser immédiatement.

54. En sa qualité de Puissance occupante, Israël doit faire en sorte que les droits des enfants soient respectés. Le Gouvernement israélien devrait prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux préoccupations exprimées dans le présent rapport en ce qui concerne l'arrestation et la détention d'enfants palestiniens; il devrait faire en sorte que toutes les détentions respectent strictement le droit international des droits de l'homme, en particulier les principes garantissant le droit à une procédure régulière, en tenant dûment compte de la vulnérabilité particulière des enfants. Le Gouvernement israélien devrait aussi veiller à ce que toutes les allégations de torture et de mauvais traitements fassent rapidement l'objet d'une véritable enquête et que les auteurs des faits allégués soient poursuivis en justice. Israël devrait ne pas faire de discrimination entre les enfants palestiniens et les enfants israéliens en ce qui concerne l'âge de la majorité pénale. Le Gouvernement israélien devrait étudier la possibilité de remplacer la détention des enfants par d'autres mesures et faire en sorte que la détention d'enfants soit une mesure de dernier ressort.

55. L'Assemblée générale et la communauté internationale devraient encourager activement la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, de la Cour internationale de Justice et des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, y compris les organes de suivi des traités et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

#### **IV. Le Secrétaire général publie un rapport sur les colonies de peuplement israéliennes**

*Au titre du point 32 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le Secrétaire général Ban Ki-moon a publié un rapport établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, intitulé « Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé » (A/64/516). Les conclusions et les recommandations du rapport sont reproduites ci-après :*

##### **Conclusions et recommandations**

49. Le Gouvernement israélien devrait honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et ses engagements préexistants, tels qu'ils sont

---

énoncés dans la Feuille de route et ont été réaffirmés à maintes reprises par la communauté internationale, à savoir démanteler immédiatement les avant-postes des colonies de peuplement mis en place depuis mars 2001 et geler toute activité en matière d'implantation de colonies de peuplement, y compris la croissance naturelle des colonies existantes, y compris à Jérusalem-Est occupé.

50. Le Gouvernement israélien devrait prendre des mesures pour faire cesser les attaques des colons israéliens à l'encontre de la population civile du territoire occupé, et veiller à ce que les incidents causés par ces colons fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme et à ce que les victimes de cette violence obtiennent réparation (voir également A/63/519).

51. Le Gouvernement israélien devrait prendre des mesures pour faire respecter les droits professionnels de tous les travailleurs palestiniens dans les colonies de peuplement, y compris le droit de créer un syndicat et d'adhérer à une telle organisation. En application du paragraphe 1 de l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Gouvernement israélien devrait protéger les enfants contre l'exploitation économique et contre tout travail comportant des risques, tel que le travail dans des plantations de palmiers dattiers.

52. Le Gouvernement israélien devrait cesser d'exploiter les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris l'eau. Il devrait notamment prendre des mesures pour mettre fin aux dommages causés à la nappe aquifère en Cisjordanie et, en tant que Puissance occupante, assurer la répartition non discriminatoire des ressources en eau (voir A/64/354).

53. L'Assemblée générale, conjointement avec la communauté internationale, devrait promouvoir activement la mise en œuvre de ses décisions, résolutions et recommandations et de celles du Conseil de sécurité, de la Cour internationale de Justice et des mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, dont les organes créés par traité et les titulaires d'un mandat au titre des procédures spéciales.

## **V. Le Coordonnateur de l'action humanitaire et l'Association des organisations internationales de développement réclament l'ouverture immédiate des points de passage avec Gaza**

*Le 9 novembre 2009, le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé, Maxwell Gaylard et un groupe d'organisations non gouvernementales, l'Association des organisations internationales de développement, ont publié le communiqué de presse suivant :*

« Avec les pluies de l'hiver et les basses températures à venir, la population de Gaza a plus que jamais besoin de matériaux tels que du ciment, des tuiles et du verre pour construire et réparer les maisons détruites et endommagées lors de l'opération militaire israélienne de 2008/2009 (appelée opération Plomb durci), ainsi qu'un approvisionnement suivi en carburants, en électricité et en eau potable », a dit M. Gaylard. Il a ajouté que « les rigueurs de l'hiver seraient particulièrement difficiles pour les enfants de Gaza, dont l'aptitude à résister aux rigueurs d'un hiver

---

froid et pluvieux avait déjà été gravement compromise par une détérioration marquée des services de base et par un appauvrissement généralisé ».

Plus de deux années de blocus, conjuguées à une destruction massive occasionnée par l'offensive Plomb durci ont sérieusement endommagé les habitations et les routes et réduit les services d'infrastructure de Gaza. Il s'agit notamment des dégâts ou de la destruction occasionnés aux habitations, de la détérioration et de la dégradation plus poussée des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de distribution d'électricité, déjà fragiles et surutilisés et de la diminution notable de la qualité des services essentiels. Les consultations approfondies menées par l'ONU auprès du Gouvernement israélien en vue d'obtenir la reprise des chantiers de construction gelés, une stratégie qui permettrait de palier aux logements qui font cruellement défaut à Gaza et de suppléer aux services sociaux inadaptés, n'ont pas encore abouti.

Plus de 1 393 habitants de Gaza ont été tués et 5 000 autres blessés au cours de l'offensive qui a duré trois semaines, provoquant effroi et désarroi parmi les communautés, les familles et les enfants, bon nombre d'entre eux vivant dans leurs maisons en ruines, pour ainsi dire démunis de tout et ayant recours de plus en plus à l'ONU et à ses partenaires humanitaires pour leur subsistance quotidienne. Au total, ce sont 3 535 habitations qui ont été détruites, 2 854 ayant été sévèrement endommagées et 52 900 ayant subi des dégâts limités. En l'absence de réparations, les vents d'hiver et les pluies rendront ces maisons inhabitables.

Le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies, aux côtés des organisations non gouvernementales à l'œuvre dans le territoire palestinien occupé, ont exhorté le Gouvernement israélien à favoriser l'entrée de matériaux de construction et de matériel de réparation qui font cruellement défaut à Gaza, ainsi que l'approvisionnement adéquat en carburant industriel utilisé pour la production d'électricité et en pièces essentielles pour le fonctionnement approprié des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement. « À l'instar d'autres populations, les habitants de Gaza ont le droit de mener une vie digne, à l'abri de souffrances gratuites et interminables. Ils ne devraient pas être soumis à ce châtement collectif permanent entraîné par le blocus », a déclaré M. Gaylard.

## **VI. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies préconise un gel des colonies de peuplement israéliennes**

*Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Robert H. Serry, a fait la déclaration suivante le 10 novembre 2009, à l'issue de l'annonce faite par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections.*

J'ai fait part au Président Abbas du soutien indéfectible du Secrétaire général pour ses qualités de chef. Mais il est indéniable que cet atout précieux est désormais compromis. À mon sens, l'annonce qu'a faite le Président Abbas la semaine dernière est un rappel à l'ordre sans équivoque.



---

Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général pour un gel des colonies de peuplement israéliennes. Ou nous nous avançons résolument vers l'adoption de la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, ou nous risquons de revenir en arrière.

## **VII. Le Secrétaire général transmet au Conseil de sécurité le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza**

*Dans une lettre datée du 10 novembre 2009 et adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général Ban Ki-moon transmet au Conseil le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (« Rapport Goldstone »). Le texte de cette lettre est reproduit ci-après (S/2009/586) :*

J'ai l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 64/10 du 5 novembre 2009.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

## **VIII. Le Secrétaire général regrette la décision d'Israël d'étendre la colonie de peuplement de Gilo**

*La déclaration suivante a été communiquée le 17 novembre 2009 par le Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon :*

Le Secrétaire général déplore la décision prise aujourd'hui par le Gouvernement d'Israël d'étendre la colonie de peuplement de Gilo sur un territoire palestinien occupé par Israël après la guerre de 1967.

Le Secrétaire général réitère sa position selon laquelle les colonies de peuplement sont illégales et appelle Israël à respecter ses engagements conformément à la Feuille de route, de cesser toute activité liée à l'implantation de colonies de peuplement, y compris leur croissance naturelle. Il se dit convaincu que de telles actions sapent les efforts de paix et jettent le doute sur la viabilité d'une solution à deux États.

## **IX. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité**

*Le 24 novembre 2009, M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a fait rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine (S/PV.6223). Un extrait de l'exposé fait au Conseil par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques est reproduit ci-après :*

---

Les membres du Conseil se souviennent de l'appui que le Quatuor a apporté aux efforts du Président Obama visant à une reprise des négociations. Afin d'intensifier ces efforts, la Secrétaire d'État des États-Unis, M<sup>me</sup> Clinton, s'est rendue dans la région du 31 octobre au 4 novembre, et le Président Obama a rencontré le 9 novembre à Washington le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou. Mais, il ne s'est toujours pas avéré possible de reprendre les négociations.

Aucun engagement mutuel n'ayant été pris de s'acquitter pleinement des obligations découlant de la Feuille de route et du mandat convenu pour les négociations, on a abouti à une impasse dont il faut sortir. La proposition du Gouvernement israélien de freiner les activités de colonisation plutôt que de les geler pose un problème épineux. Ce ralentissement ne serait pas conforme aux exigences de la Feuille de route et, selon certaines informations, ne serait pas du tout appliqué à Jérusalem-Est occupée. L'importance de cette question a été soulignée le 17 novembre quand une Commission de planification gouvernementale a approuvé la construction de 900 logements supplémentaires afin d'étendre considérablement la colonie de Gilo, dans la banlieue sud de Jérusalem-Est occupée. Par ailleurs, 17 habitations ont été démolies à Jérusalem-Est au cours de la période considérée, dont 7 sur une période de deux jours, les 17 et 18 novembre, ce qui a conduit au déplacement de 99 Palestiniens au total, dont plus de la moitié sont des enfants.

Dans une déclaration, le Secrétaire général a déploré la décision d'Israël d'étendre la colonie de peuplement de Gilo et a réitéré sa position selon laquelle les colonies de peuplement sont illégales. Il a en outre appelé Israël à respecter ses engagements conformément à la Feuille de route et s'est dit convaincu que de telles actions sapent les efforts de paix et jettent le doute sur la viabilité de la solution des deux États. Le Secrétaire général s'est par ailleurs déclaré consterné par la poursuite des démolitions et des expulsions à Jérusalem. Les envoyés du Quatuor travaillent activement sur ces questions en s'appuyant sur les positions bien connues du Quatuor.

Le 5 novembre, dans un discours télévisé, le Président Abbas a fait part de son profond mécontentement face à cette impasse politique. Il a affirmé qu'il ne souhaitait pas se présenter à la prochaine élection présidentielle et a indiqué qu'il prendrait d'autres mesures en temps voulu. Le Secrétaire général a pris contact avec le Président Abbas pour lui réaffirmer qu'il appuie son dynamisme.

Quelques jours plus tôt, le 23 octobre, conformément à la Loi fondamentale palestinienne, le Président Abbas a pris un décret appelant à la tenue d'élections présidentielle et législatives le 24 janvier 2010, au terme du mandat de quatre ans du Conseil législatif palestinien. Toutefois, le 28 octobre, le Hamas a déclaré qu'en l'absence d'un accord de réconciliation entre Palestiniens, il n'autoriserait pas l'organisation d'élections à Gaza et a proféré des menaces à l'encontre de quiconque envisagerait de participer à la préparation de ces élections.

Le 3 novembre, le Hamas a fermé les bureaux de la Commission électorale centrale indépendante à Gaza. Le 12 novembre, la Commission a annoncé qu'il ne serait plus possible d'organiser les élections le 24 janvier 2010. Cela est extrêmement regrettable. Nous espérons que la tenue d'élections libres et régulières sur l'ensemble du territoire palestinien occupé sera possible à l'avenir.

---

Tout au long de la période considérée, l'Égypte a poursuivi ses efforts pour obtenir des factions palestiniennes un accord sur l'ensemble de mesures proposé en vue de la réconciliation, dans lequel il est notamment proposé d'organiser des élections en juin 2010. Le Fatah a signé la dernière proposition égyptienne le 12 octobre, mais le Hamas ne l'a toujours pas fait. Cela est également déplorable. Nous continuons d'appuyer l'action de l'Égypte.

L'incertitude politique côté palestinien n'a pas suspendu les efforts palestiniens visant à honorer les engagements pris au titre de la Feuille de route, à poursuivre la coopération dans les domaines de l'économie et de la sécurité et à mettre en place des institutions en vue de la création d'un État palestinien. Par exemple, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne ont démantelé deux engins non explosés près de Djénine, les 14 et 18 octobre derniers. Le 15 octobre, elles ont remis aux Forces de défense israéliennes (FDI) une vingtaine de bombes tuyaux saisies à Naplouse que les FDI ont fait exploser dans des conditions de sécurité. Nous continuons d'exhorter l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts visant à améliorer le maintien de l'ordre public, à lutter contre l'extrémisme et à faire cesser les provocations.

Fait encourageant et très avantageux sur le plan économique pour la Cisjordanie, la nouvelle société de télécommunications Wataniya a annoncé le 10 novembre le lancement de ses activités commerciales en Cisjordanie bien que la bande passante nécessaire n'ait pas encore été libérée. D'autre part, le 10 novembre, l'ouverture du point de passage de Jalameh, près de Djénine, aux véhicules conduits par des Arabes israéliens a permis à ces derniers de se rendre à Djénine, ce qui stimule l'activité commerciale locale et renforce les liens entre la Cisjordanie et Israël.

Une liberté de circulation et d'accès prévisible, aussi bien à l'intérieur de la Cisjordanie qu'entre la Cisjordanie, et Israël a toujours été considérée comme un important facteur de développement économique soutenu. Le nombre de barrages routiers en Cisjordanie s'élève actuellement à 579, contre 592 en septembre.

En dépit de ces avancées, des difficultés financières persistent. À l'approche de la fin de l'année, le déficit budgétaire total de l'Autorité palestinienne pour 2009 devrait atteindre 1,5 milliard de dollars, dans lequel l'impasse financière devrait s'élever à 350 millions de dollars, selon les estimations. Bien que l'on s'attende à une contribution de la part des donateurs, sans un appui supplémentaire, l'Autorité palestinienne risque de se voir obligée de recourir à d'autres emprunts commerciaux afin d'honorer ses obligations, ce qui complique d'autant la future viabilité budgétaire.

[...]

La situation dans Jérusalem-Est occupée montre qu'il importe que les parties s'abstiennent de tout acte de provocation ou d'incitation. Dans ce contexte, outre l'expansion continue de l'implantation des colonies, et les démolitions de logements dans Jérusalem-Est que j'ai déjà mentionnées, des colons armés ont tenté, le 30 octobre, de s'emparer d'un logement palestinien dans Jérusalem-Est, blessant quatre Palestiniens. Le 3 novembre, un groupe de colons israéliens armés, escortés par des forces de sécurité israéliennes, ont pénétré dans une résidence palestinienne à Jérusalem-Est, et en ont pris possession en revendiquant la propriété légale.

---

De nouveaux affrontements sont survenus le 25 octobre autour d'Haram al-Charif/Mont du Temple entre des forces de sécurité israéliennes et des Palestiniens qui leur jetaient des pierres. Ces accrochages ont fait 24 blessés du côté palestinien, et 9 parmi le personnel de sécurité israélien. Vingt et un Palestiniens ont été arrêtés. Nous saluons les efforts du Royaume hachémite de Jordanie pour apaiser les tensions. Nous rappelons au Conseil que les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est restent fermées sur ordre israélien, ce qui est contraire aux obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route.

Pour en venir à Gaza, cela fait plus de 10 mois que l'Opération « Plomb durci » s'est achevée, mais des éléments clés de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité n'ont pas encore été mis en œuvre. Nous restons préoccupés par les conséquences à long terme du bouclage de la bande de Gaza, en particulier en ce qui concerne la détérioration de l'infrastructure publique, la dégradation de l'environnement et la destruction des moyens de subsistance. Pendant la période à l'examen, les cargaisons importées par camion à Gaza se composaient essentiellement de denrées alimentaires et de produits sanitaires, et il n'y a eu aucune exportation.

Afin de répondre aux besoins immédiats, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est en train de finaliser un plan d'intervention pour l'hiver, représentant le strict minimum requis pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents pendant l'hiver, et mettant l'accent sur les besoins en combustibles pour les centrales électriques; des articles d'urgence tels que des plaques d'isolation, des vitres et des tuiles pour réparer maisons, écoles et hôpitaux; et du matériel d'urgence pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, notamment des pompes. Une coopération totale de la part d'Israël sera nécessaire pour garantir la livraison urgente de ces articles.

Le Gouvernement israélien a indiqué qu'il était disposé à faciliter les projets pour l'eau et l'assainissement. Deux unités de dessalement de l'UNICEF sont en cours d'installation dans la bande de Gaza, après que leur entrée sur le territoire a été approuvée, mais aucun matériel n'est encore arrivé à Gaza pour les trois autres projets qui avaient pourtant été acceptés lors de précédentes séances d'information. L'ONU est en train de compiler une liste exhaustive des besoins pressants et à long terme concernant l'eau et l'assainissement, de même que du matériel nécessaire, qui sera soumise au Gouvernement israélien étant donné que celui-ci a exprimé la volonté de contribuer systématiquement et globalement à la solution des problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Au-delà des besoins humanitaires immédiats et du secteur de l'eau et de l'assainissement, j'ai le regret d'informer le Conseil de sécurité que l'ONU n'a pas encore reçu du Gouvernement israélien de réponse satisfaisante à la proposition, faite en mai, d'achever des projets suspendus de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme des Nations Unies pour le développement, d'un montant de 77 millions de dollars, dans le domaine du logement, des écoles et des installations sanitaires. L'ONU n'a ménagé aucun effort pour obtenir l'approbation de cet ensemble de projets, lors de consultations approfondies avec les autorités israéliennes, et est certaine de pouvoir préserver l'intégrité de la programmation. Il est totalement inacceptable qu'aucun progrès réel n'ait été fait pour lancer les activités de

---

construction civile de l'ONU qui sont essentielles au bien-être et au rétablissement d'une population touchée par la guerre et le blocus, dont la moitié sont des enfants.

Selon des représentants du Gouvernement israélien, la contrebande d'armes se poursuit et des roquettes à capacité accrue ont été testées depuis la bande de Gaza, notamment des roquettes d'une portée de 60 kilomètres pouvant atteindre Tel-Aviv. Les efforts de l'Égypte pour lutter contre l'entrée en contrebande de ce matériel dans la bande de Gaza se poursuivent. Pendant la période à l'examen, 12 roquettes et mortiers ont été tirés depuis Gaza en direction du sud d'Israël. Il n'y a aucune victime à déplorer du côté israélien. Israël a mené 19 incursions et 9 attaques aériennes contre la bande de Gaza, qui ont causé la mort d'un enfant palestinien et ont blessé 22 Palestiniens. Cinq Palestiniens auraient été tués et 22 blessés lors d'accidents liés à l'effondrement de tunnels entre Gaza et l'Égypte.

À Gaza, le 9 novembre, le Hamas a fait fermer la Fédération internationale des journalistes et les rassemblements publics restent fortement limités. Fait encourageant, la coopération sur le plan pratique entre le Ministère des waqfs de l'Autorité palestinienne et le Hamas à Gaza a jusqu'ici autorisé 2 500 pèlerins à quitter Gaza pour effectuer leur pèlerinage. Une préoccupation immédiate est que 750 étudiants n'ont pas pu quitter Gaza afin de poursuivre leurs études supérieures à l'étranger et risquent très prochainement de perdre leurs places à l'université, leurs arrhes versées pour les frais de scolarité et leurs visas.

Des efforts se poursuivent afin de garantir la libération du caporal israélien Gilad Shalit, de même que bon nombre des quelque 9 000 prisonniers palestiniens qui se trouvent dans les prisons israéliennes. Le Secrétaire général a continué à réitérer son appel à la libération du caporal Shalit. De même, comme le Président Abbas, il a souligné qu'il importait de libérer les prisonniers palestiniens.

Le 5 novembre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/10, intitulée « Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza ». Conformément à la demande contenue dans cette résolution, le Secrétaire général a transmis le rapport de la Mission d'établissement des faits au Conseil de sécurité le 11 novembre.

[...]

La décision du Président palestinien Abbas de ne pas briguer un nouveau mandat présidentiel, dans un contexte d'incertitudes quant aux élections et à l'unité palestinienne, traduit de la part d'un dirigeant qui est incontestablement dévoué à la paix, un constat inquiétant, à savoir que le processus politique n'a pas actuellement assez de teneur et de crédibilité. C'est un rappel à la réalité tout à fait clair. Si nous ne pouvons pas résolument avancer vers un accord sur le statut final, nous risquons de faire un retour en arrière, mettant ainsi en péril tant l'Autorité palestinienne que la solution des deux États elle-même.

En collaboration avec nos partenaires du Quatuor, le Secrétaire général continue à rechercher activement une stratégie claire à suivre pour l'avenir. Il estime que cela exige des mesures immédiates sur le terrain pour renforcer le processus, une réaffirmation des exigences de la Feuille de route et la nécessité de les appliquer, ainsi que des modalités claires pour les négociations portant sur toutes les questions fondamentales et fondées sur les résolutions de ce Conseil et sur les accords conclus entre les parties. Dès lors, il est indispensable que la communauté internationale prenne une position claire et unifiée.

---

## **X. Message du Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

*Le 30 novembre 2009, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, à l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne, ainsi qu'à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à Beyrouth, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les observateurs et les institutions spécialisées ont été conviés à se faire représenter à la réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. À cette réunion, le Secrétaire général Ban Ki-moon a donné lecture du message suivant (Communiqué de presse SG/SM/12635) :*

Il y a 62 ans, l'Assemblée générale, dans sa résolution 181, a formulé la vision de l'existence de deux États. L'État d'Israël existe. Pas l'État de Palestine. Le peuple palestinien lutte toujours pour son droit à l'autodétermination.

La communauté internationale continue d'aider et de protéger le peuple palestinien, notamment grâce à l'action menée par les organismes des Nations Unies, au premier rang desquels figure l'UNRWA. Cette action humanitaire est vitale mais elle n'est pas suffisante. Notre objectif fondamental doit être de trouver une solution politique aux causes profondes du conflit.

Il est vital qu'un État de Palestine souverain soit réalisé. Cela doit se faire sur la base des frontières de 1967 accompagné d'échanges de terres et d'une solution juste et négociée sur la question des réfugiés – un État qui vit côte à côte avec Israël dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Je me félicite de l'engagement pris par le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas en faveur d'une solution à deux États, mais je suis profondément préoccupé par le fait que les pourparlers entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine sont suspendus depuis pratiquement un an. J'appuie les efforts des États-Unis en faveur d'une reprise de négociations véritables au sujet de l'ensemble des questions concernant le statut final, y compris la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, les frontières, les réfugiés et Jérusalem.

Le plus grand défi à ce programme commun est de créer des conditions dans lesquelles les parties auront confiance pour reprendre des pourparlers authentiques et substantiels.

Du côté palestinien, l'Autorité palestinienne a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de ses obligations concernant la Cisjordanie qui ont été définies dans la Feuille de route. J'appelle tous les Palestiniens à combattre l'extrémisme violent, à s'abstenir de toute incitation et à poursuivre leur lutte intransigeante pour l'instauration de leurs propres institutions étatiques. Ces efforts, qui ont conduit à des progrès économiques et en matière de sécurité, doivent être soutenus et prolongés. Je me félicite des mesures prises par Israël pour contribuer à cette tournure positive et appelle les autorités israéliennes à les étendre pour parvenir à un changement réellement transformateur.

---

Je suis profondément préoccupé par le fait qu'à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, l'implantation illicite de colonies de peuplement se poursuit. J'ai pris note de l'annonce faite récemment par le Premier Ministre Nétanyahou de limiter ces implantations. Bien que ce soit un progrès par rapport à ses positions antérieures, cela ne répond pas aux obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route, compte tenu notamment de l'exclusion de Jérusalem-Est. J'appelle à nouveau Israël à s'acquitter pleinement de ses engagements en vertu de la Feuille de route et à geler toutes les activités d'implantation, y compris la « croissance naturelle », et à démanteler les avant-postes construits depuis mars 2001.

En outre, la barrière continue de limiter l'accès des Palestiniens à des services sociaux essentiels, aux terres agricoles et à Jérusalem-Est. Comme vous le savez, la Cour internationale de Justice (CIJ) a déclaré que la barrière qui s'écarte de la ligne de 1967 et pénètre en territoire palestinien est contraire au droit international.

Je suis également très préoccupé par la situation à Jérusalem. Les évictions de Palestiniens, les destructions de logements, l'installation de colons dans des quartiers palestiniens, la fermeture persistante des institutions palestiniennes de Jérusalem-Est occupée et le développement des implantations sont contraires au droit international et aux dispositions de la Feuille de route. Je demande à Israël de mettre fin à de telles actions à Jérusalem-Est, qui entretiennent les tensions, entraînent des souffrances et sapent davantage la confiance, et de rouvrir les institutions palestiniennes.

Je réitère ma conviction que Jérusalem est une question relevant du statut final qui doit être négociée par les parties concernées. Comme le Quatuor l'a déclaré précédemment, des actions unilatérales ne peuvent pas préjuger de l'issue des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Jérusalem devrait devenir la capitale de deux États, avec des arrangements acceptables pour tous en ce qui concerne les lieux saints.

Il reste toujours nécessaire de trouver d'urgence une solution durable à la crise à Gaza. L'arrivée de l'hiver et des intempéries suscite de profondes préoccupations concernant la situation humanitaire. Le bouclage de Gaza devrait être levé, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009), afin de permettre à l'aide humanitaire et aux biens commerciaux d'entrer sans entrave et aux personnes de se déplacer librement. Conformément à la même résolution, il faut également chercher à répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, notamment en mettant en place des mécanismes visant à prévenir l'entrée en contrebande d'armes à Gaza et à mettre fin aux tirs de roquettes palestiniens dirigés contre des civils israéliens.

Dix mois après la fin des hostilités à Gaza et dans le sud d'Israël, la question de la responsabilité des nombreuses violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont été signalées n'a toujours pas été résolue de manière satisfaisante. Je demande à Israël et aux autorités palestiniennes compétentes d'engager, sans retard, des investigations crédibles au sujet des allégations de violations graves des droits de l'homme en rapport avec le conflit à Gaza.

La réunification de Gaza et de la Cisjordanie est également essentielle. Il ne peut y avoir de solution à deux États sans un territoire palestinien unifié et j'appuie les efforts de l'Égypte à cet égard.

---

Aujourd'hui, plus que jamais, l'action politique doit être crédible. Il ne faut pas permettre à ceux qui cherchent à gêner le mouvement en faveur de la paix, que ce soit par la violence ou en falsifiant la réalité des faits sur le terrain, de prendre l'initiative.

Pour sa part, l'ONU continuera à travailler en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient par la négociation fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, les accords existants, le Cadre de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Moi-même, je continuerai à inciter tous ceux concernés à faire en sorte qu'il soit mis fin à l'occupation et à réaliser l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

---